



Licenciement garde d'enfant

Par **soso92_old**, le **27/10/2007** à **21:59**

Bonsoir,

Je fais de la garde d'enfant depuis le 17 octobre 2005 et je vais être licencié le 31 décembre 2007 j'aimerais savoir quel sera mon solde de tout compte ou plutôt le préavis que je devrais effectuer en sachant que le 17 octobre 2005 j'avais un mois d'essai donc le contrat a été pris en compte le 18 novembre 2005.

Mon employeur m'a dit que j'avais un mois de préavis je suis en CDI temps partiel. Je vais recevoir une lettre en accusé de réception me proposant de nouvelles horaires mais je ne peux effectuer ce travail à plein temps, ça c'est l'accord sur lequel on s'est mis car on ne peut être licencié à l'amiable. Je suis rémunéré 7.3 net euros de l'heure et je fais environ 75 heures par mois c'est dernier mois .

Voilà donc serait il possible d'en savoir plus.

merci